



Conseil d'administration du Parc national des Pyrénées Mardi 8 mars 2016

Le Conseil d'administration du Parc national se réunira mardi 8 mars 2016 au siège du Parc national des Pyrénées.

Sous la présidence de Laurent Grandsimon, seront notamment abordés :

- la délégation de service public des refuges du Parc national des Pyrénées – nouveau dispositif,
- les rapports des instances délibérantes,
- les délibérations et partenariat du Parc national des Pyrénées,
- le point sur les adhésions à la charte du territoire du Parc national des Pyrénées,

Laurent Grandsimon, président du Conseil d'administration du Parc national, et Gilles Perron, directeur du Parc national, ont le plaisir de vous convier à la conférence de presse faisant suite au conseil d'administration :

Mardi 8 mars 2016 à 17h
Siège du Parc national des Pyrénées – 2 rue du IV septembre Tarbes

Pour faciliter l'organisation de cet échange, je vous remercie de confirmer votre présence par retour de mail.

Les prérogatives du conseil d'administration du Parc national des Pyrénées :

Instances de débat et d'échange, le conseil d'administration du Parc national des Pyrénées valide la politique de l'établissement, contrôle et approuve le budget.

Il est composé de cinquante-deux membres parmi lesquels des élus, des représentants des administrations et du monde associatif, des socioprofessionnels, des personnalités qualifiées nommées par le ministre en charge de l'écologie.

Contact Presse :

Caroline Bapt – chargée de communication Parc national des Pyrénées
05 62 54 16 74 – 06 30 15 99 39

